Tourbière du Grand Lemps

FR8201728

Photo : G MAILLET / CEN Isère

Etat d'avancement du 1er Document d'objectifs Natura 2000 de la "Tourbière du Grand Lemps" - Evaluation 2013

Auteurs

RÉDACTION ET MISE EN PAGE :

Lise DUCONTE / CEN Isère, chargée d'études
Grégory MAILLET / CEN Isère, conservateur

Mel : grand-lemps@espaces-naturels.fr
Tel : 04.76.65.08.65.
Conservatoire d'espaces naturels de l'Isère - AVENIR
Maison Borel 2 rue des Mails 38210 St Egrève
Web : avenir.38.free.fr

FINANCEMENT :

DREAL Rhône-Alpes

Sommaire

INTRODUCTION ..... **P 4**

RAPPEL DE L'ARBORESCENCE DE LA GESTION DU DOCOB 2004 ..... **P 5**

CRITERES D'EVALUATION ..... **P 6**

EVALUATION DE L'OBJECTIF 1 ..... **P 7**

EVALUATION DE L'OBJECTIF 2 ..... **P 13**

EVALUATION DE L'OBJECTIF 3 ..... **P 18**

SYNTHESE ..... **P 22**

PRESENTATION DU DOCOB 2004 ..... **P 24**

MOYEN MATERIELS, S HUMAINS ET FINANCIERS ..... **P 25**

EVALUATION DE LA NOTORIETE LOCALE DU SITE ..... **P 26**

EVALUATION ATEN DES ELEMENTS OBLIGATOIRES DU DOCOB ..... **P 27**

CONCLUSION ..... **P 33**

Introduction

Le réseau Natura 2000 est constitué de sites naturels européens nécessitant un effort de gestion particulier en raison de la rareté et de la fragilité d'habitats naturels et d'espèces qui s'y trouvent.

La Tourbière du Grand Lemps et son bassin versant ont été classés en Zones Spéciales de Conservation (ZSC) puis intégrés au réseau Natura 2000 au titre de la Directive européenne Habitats 92/43/CEE, sous la référence FR8201728. Le territoire d'étude correspond à la fusion entre la limite du bassin versant topographique de la tourbière et le contour administratif du périmètre Natura 2000 découpé selon le cadastre.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère a été désigné opérateur et animateur du site.

La procédure en vigueur prévoit que l'opérateur rédige un document de gestion établissant un état des lieux des enjeux et planifiant les actions à mettre en oeuvre : le Document d'objectifs (DOCOB). Son application doit permettre de maintenir les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Un bilan de la mise en œuvre est nécessaire pour apprécier l'impact des mesures et réévaluer les moyens devant être alloués aux différentes opérations. A l'occasion de ce bilan, il est également possible de redéfinir les objectifs en fonction de l'évolution du site dans son contexte. L'évaluation, initialement prévue tous les 6 ans, est désormais demandée tous les 3 ans.

Le 1er DOCOB de la Tourbière du Grand Lemps a été rédigé de 1999 à 2004 par E Boucard, G Maillet, R Marciau, C Meier, M Papirnyk et L Poulin du CEN Isère (alors dénommé AVENIR) et mis en œuvre à partir de 2005. Depuis, l'état des connaissances concernant les espèces et les habitats s'est amélioré, l'état de conservation de certains milieux a été évalué, certaines espèces ont vu leur population régresser ou disparaître tandis que d'autres ont colonisé de nouveaux secteurs. Actualiser l'état des lieux du site est donc indispensable pour mettre en œuvre des opérations de gestion pertinentes et adaptées aux nouvelles caractéristiques du site.

Le présent document s'attachera à évaluer le degré de réalisation des actions programmées dans le DOCOB, la pertinence des objectifs fixés, la clarté des intitulés et la qualité de l'estimation des moyens humains et matériels nécessaire à la gestion. Ce bilan permettra d'identifier les améliorations qu'il convient d'apporter au prochain DOCOB du site.

Cette analyse est menée en s'appuyant sur les rapports d'activité annuels de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps, sur l'évaluation de l'état de conservation des espèces et milieux naturels d'intérêt communautaire (Duconte et Maillet / 2013), et sur l'ensemble des pièces justificatives des actions (factures, inventaires, suivis scientifiques…).

Rappel de l'arborescence de la gestion du DOCOB 2004

OBJECTIF	SOUS-OBJECTIF	ACTION
Objectif 1 / Etat optimal de conservation des habitats de tourbière et des espèces végétales de la Directive	Gestion conservatoire de la tourbière acide	1a / Arrachage des ligneux sur la tourbière à sphaignes
	Gestion conservatoire de la tourbière alcaline et de l'habitat du Liparis de Loesel	1b / Broyage du secteur Nord
	Restauration des habitats aquatiques et semi-aquatiques	1c / Entretien des prairies tourbeuses Nord
		1d / Effacement de la digue du Lac
	Accueil du public	1e / Un "Jardin de tourbière" pour canaliser la fréquentation
Objectif 2 / Etat optimal de conservation des habitats d'espèces animales de la Directive	Gestion conservatoire des habitats aquatiques du Triton crêté, du sonneur à ventre jaune et le la tortue cistude	2a / Maîtrise foncière des plans d'eau connexes
		2b / Création de mares
	Gestion conservatoire des sites de ponte préférentiels de la tortue cistude	Entretien des prairies sèches, cf MAE
	Gestion conservatoire de l'habitat du Cuivré des marais	Maintien des prairies humides, cf MAE
	Gestion conservatoire de l'habitat terrestre du Triton crêté	2c / Maintien des amphibiens à l'extérieur du parc à sangliers
	Gestion conservatoire de l'habitat du Lucane cerf-volant	2d / Conservation de chênes et charmes remarquables
Objectif 3 / Etat optimal de la qualité des eaux	Amélioration contractuelle des pratiques agricoles	3a / Mise en place de MAE
	Amélioration de la qualité des eaux d'approvisionnement de la tourbière et protection contre les pollutions	3b / Aménagement de bassins de décantation autoroutiers
	Evaluer l'évolution de la qualité des eaux superficielles	3c / Suivi annuel de la qualité de l'eau

L'arborescence de la programmation de gestion mélange différents niveaux d'objectifs. La planification en ressort confuse. L'objectif 3 est bien un objectif à long terme ou de "développement durable", mais pas les 2 premiers qui correspondent à des "missions" d'animation du DOCOB non spécifiques au site. Les "sous-objectifs" des objectifs 1 et 2 sont eux des objectifs à long terme. L'arborescence du DOCOB 2014 devra bien sûr être actualisée, mais également être entièrement restructurée. Les objectifs de gestion à long terme sont donc bons, mais pas à leur place.

Les opérations sont évaluées dans le chapitre suivant, en les regroupant suivant les 3 thèmes présentés dans l'arborescence. La référence à l'opération correspondante du plan de gestion 2010-19 (PG2010) de la Réserve naturelle nationale (RN) sera indiquée pour chaque mesure.

Critères d'évaluation

5 critères sont retenus pour évaluer les opérations du DOCOB.
Pour attribuer une note, des points seront distribués de 0 à 3 selon le degré de satisfaction. Une note moyenne pourra ainsi être donnée à chaque thème et objectif. La pertinence étant l'essence de ces opérations, elle vaut potentiellement plus de points, mais peut en retirer si préjudiciable. Dans la notation générale des critères, la moyenne maximum des notes de pertinence est amenée à 25/20 pour refléter cette pondération.

Degré de réalisation

Concrétisation et déroulement de l'opération telle que prévue

☺	Menée à terme	3 points
😐	En partie réalisée	2 points
☹	Juste abordée	1 point
☹	Non entamée	0 point

Pertinence

Appréciation de la concordance et de la cohérence avec les objectifs du DOCOB.

☺	Pertinente	8 points
😐	En partie pertinente	4 points
☹	Non pertinente	0 point
☹	Préjudiciable	- 4 points

Formulation

Le choix des termes correspond-il à ce que souhaitait dire le rédacteur ?

☺	Claire	3 points
😐	Compréhensible	2 points
☹	Absconse	1 point
☹	Contradictoire	0 point

Coût financier

Correspondance avec l'estimatif

☺	Entre +/- 50%	3 points
😐	Entre +/- 100%	2 points
☹	Entre +/- 200%	1 point
☹	Au-delà de +/- 200%	0 point

Temps consacré

Correspondance avec l'estimatif

☺	Entre +/- 50%	3 points
😐	Entre +/- 100%	2 points
☹	Entre +/- 200%	1 point
☹	Au-delà de +/- 200%	0 point

Evaluation de l'objectif 1

Etat optimal de conservation des habitats de tourbière et des espèces végétales de la Directive

	Intitulé de l'opération	Degré de réalisation	Niveau de pertinence	Formulation	Coût financier	Temps consacré	NOTE /20	Commentaires
1	a / Arrachage des ligneux sur la tourbière à sphaigne	☺	☺	😐	☺	☹	17	Très bien
1	b / Broyage du secteur Nord	☺	☺	☺	☺	😐	19	Excellent
1	c / Entretien des prairies tourbeuses Nord	😐	☺	☺	☺	😐	18	Excellent
1	d / Effacement de la digue du Lac	☹	😐	☺	☺	☺	14	Bien
1	e / Création d'un « jardin de tourbière » pour canaliser la fréquentation	😐	☺	☺	😐	☺	18	Excellent
	MOYENNE GENERALE / 20	15	18	19	19	15	17	Très bien

L'opération 1d a été reportée, mais les notes obtenues pour les mesures varient malgré cela de bonnes à excellentes.

L'objectif 1 regroupe les interventions sur les milieux naturels. Il concerne la mission de préservation des habitats naturels et de la flore visés par la directive HFF. Il obtient 17 / 20 en moyenne générale.

1	a / Arrachage des ligneux sur la tourbière à sphaignes (GH2)	☺	☺	😐	☺	☹	17 / 20

☺ Degré de réalisation

Surface prévue de 1 ha selon le DOCOB (portée à 2x1ha selon le PG2010), pour 2 ha de tourbière restaurée au final.
Travaux d'arrachage au treuil forestier réalisé selon le cahier des charges. En 2010, une entreprise intervient sur un 1er ha, et effectue le cerclage des arbres les plus gros en périphérie de cette zone. Travaux complémentaires en 2011 en régie avec des classes de BTS pour l'arrachage manuel et au treuil thermique. Arrachage par l'entreprise en 2012, mais également avec les étudiants pour les petits plants.
Le cerclage des bouleaux en 2010 n'a pas toujours été suffisamment marqué, ce qui a permis à plusieurs semenciers de produire des graines quelques années supplémentaires avant de dépérir sur pied, prolongeant l'arrachage chronophage des plants ainsi semés.

☺ Pertinence

Les techniques mises en oeuvre se sont avérées efficaces et respectueuses de ce milieu particulièrement meuble et fragile.
Raisons principales de l'intervention : réduction de la surface des habitats d'intérêt communautaire (habitats de tourbière à rhynchophores : EUR 27 7110, 7140 et 7150) causée par le développement des ligneux, par l'enrichissement du sol acide et la modification des caractéristiques physico-chimiques du sol ; création de dépressions en eau météorique dans les zones d'arrachage bénéfiques à certaines espèces patrimoniales.
Contre-arguments à l'intervention : enrayement d'un processus évolutif "naturel" ; la boulaie sur sphaignes est visée par la directive "Habitats" ; impacts indirects possibles : ourlets décompactés potentiellement profitables aux plantes pionnières envahissantes et aux plantules de bouleau.
Un tiers (donc 1 ha) du Bois de bouleaux à sphaignes (CB : 44.A1, EUR 27 : 91D0), le moins jeune, a été préservé pour être laissé en libre évolution.
Des suivis écologiques (SE33, SE35) sont en place pour évaluer l'impact sur le moyen terme.
Le suivi de la végétation et les observations de terrain montrent une évolution rapide suite aux travaux de restauration : développement de mousses typiques des tourbières acides (et régression des espèces inféodées aux micro-habitats liés à la présence des ligneux), colonisation des gouilles acides par une libellule typique des eaux stagnantes d'altitude (Aeschne des joncs).
Le suivi met aussi en évidence un impact indésirable attendu : le développement de sarracénies pourpres, plante considérée comme invasive sur la RN.

😐 Formulation

L'intitulé est précis mais exclut le cerclage des arbres. L'opération n'a en outre concerné que les bouleaux.
Reformulation : "Défrichement de ligneux sur un secteur à sphaignes".

☺ Coût financier

Estimé à 13 200€, la facture correspondante a été de 14 253€. Un 2nd hectare a été arraché pour 9 270€.

☹ Temps consacré

Le temps de suivi de chantier n'avait pas été estimé. Un cahier des charges précis a été rédigé par le gestionnaire. Le chantier lui-même a pris 3 semaines / ha au lieu de 6 jours. Les plus gros arbres ne pouvant être arrachés, ils ont été annelés pour dépérir sur pied en 2 ou 3 ans. Mais avant de mourir, ils produisent des milliers de graines donnant des plants qu'il faut arracher manuellement chaque année.

1	b / Broyage du secteur Nord (GH6)	☺	☺	☺	☺	😐	19 / 20

☺

Degré de réalisation

Programmé et réalisé en 2010.
Comme prévu dans le DOCOB, il y a eu 2 passages successifs (ouverture en mars-avril et finition en octobre 2010).
Il était prévu 5 ha dans le DOCOB, mais une demande du comité consultatif de la RN de test de brûlis a motivé le changement de traitement sur 1 ha et la réalisation du broyage sur seulement 4 ha.

☺

Pertinence

L'objectif central de l'intervention était de rouvrir le milieu entretenu jusque dans les années 1960 par la fauche manuelle. Cette déprise avait entraîné un embroussaillement par des saules et bourdaines, préjudiciable à l'habitat naturel à petits carex, disparu du site avant l'opération.
Une autre finalité était de supprimer le refuge à sangliers que constituent ces buissons.
La découverte de l'Orthotric de Roger, bryophyte patrimonial visé par la directive "Habitats" et lié aux saulaies dynamiques confirme l'intérêt de ne pas avoir broyé toute la saulaie de bordure.

☺

Formulation

Il est utile de préciser l'objet du broyage. Le secteur Nord fait référence à une zone précise de la tourbière.
Reformulation : Broyage de la végétation du secteur Nord.

☺

Coût financier

Estimé à 2 000 € / ha, donc 8 000 € par passage sur 4ha, le coût a été de 7 203 € pour le 1er passage et 5 786 € pour le 2nd, avec un montant total de 14 547 € avec le montant du suivi de chantier financé par le contrat Natura 2000.
Le coût est donc de 9/10 de celui estimé.

😐

Temps consacré

Comme le broyeur forestier n'était pas efficace pour les bouleaux dont le bois est trop fibreux et mou, il a fallu en tronçonner une soixantaine en régie. Plusieurs cépées d'aulnes ont subi le même sort. Ce bois a été offert aux riverains pour leur chauffage.

1	c / Entretien des prairies tourbeuses Nord (GH7)	😐	☺	☺	☺	😐	18 / 20

😐 Degré de réalisation

Programmation annuelle à compter de 2010, entretien prévu de 5 ha chaque automne.
Opération réalisée en 2011, 2012 et 2013, non encore finalisée.
Comme le feu prévu à la place du broyage sur 1 ha n'a pas été réalisé, cet hectare n'a pas non plus fait l'objet d'un entretien.
Des problèmes dans la réalisation de ce chantier sont à déplorer : les engins adaptés au milieu tourbeux connaissent des pannes fréquentes et leur passage dans certaines zones peu stables, selon les dires de l'entreprise, est difficile.
Les souches des arbres coupés dans le cadre de l'action 1b ont gêné le passage de la faucheuse car elles constituent des points durs, entourés de terrain très meuble, sur lesquels la barre de coupe vient buter. Des broyages à l'aide d'une chenillette ont donc été effectués. Le produit de la coupe a été évacué en 2011 et 2013, mais ça n'a pas été le cas en 2012.
Le secteur du Jardin de tourbières est réalisé en régie par le personnel du CEN avec un porte-outil polyvalent qui permet aussi de roundballer la coupe.
Les balles de fauche et broyat ont toujours pu être distribuées gracieusement aux riverains.

☺ Pertinence

Suite logique de la mesure GH6 : entretien des secteurs broyés en 2010 et de ceux du Jardin de Tourbières, maintien de l'ouverture du milieu notamment favorable aux espèces d'intérêt communautaire (Liparis de Loesel, Hypne brillante, Cuivré des marais).
Indicateurs de suivi de la mesure : retour des espèces patrimoniales (SE5, SE26, SE31, SE34, SE37). La réapparition du Liparis de Loesel était l'indicateur choisi dans la fiche-action, et elle est effective en 2013 par la présence de 3 pieds.
Le suivi des orthoptères montre aussi un impact positif des travaux de restauration par broyage puis fauche, l'augmentation des captures indiquant une tendance à l'ouverture du milieu en prairie. La réapparition de la Sanguisorbe officinale est également un impact extrêmement positif puisque qu'elle permet potentiellement l'installation de l'Azuré de la sanguisorbe, espèce de l'annexe II de la directive "Habitats". Les suivis sont encore en cours.

☺ Formulation

La formulation générale d' "entretien" permet d'inclure la fauche, le pâturage et même le feu.

☺ Coût financier

Estimé à 1 600 € / ha / an, donc 6 400 € / an pour 4 ha, le coût a été de 6 323€ avec la maîtrise d'oeuvre en 2011.

😐 Temps consacré

Le temps nécessaire à la fauche avec exportation des 4 ha du secteur Nord est de 4 jours dans le meilleur des cas.
L'entretien de l'hectare du Jardin de tourbières nécessite 2 jours pour une personne seule.

1	d / Effacement de la digue du Lac (GH18)	☹	😐	☺	☺	☺	15 / 20

Degré de réalisation

Travaux programmés : pose de buses pour restaurer la circulation de l'eau entre l'amont et l'aval de la digue.
Opération juste abordée : obtention de devis, rédaction du cahier des charges et consultation du Conseil scientifique.
L'administration (DDT) a demandé que le chantier soit reporté après la réalisation d'une étude hydrologique évaluant les flux.
Les travaux avaient été repoussés à 2013 dans le plan de gestion de la RN.

Pertinence

L'objectif de cette action est de rétablir les circulations des eaux de surface qui existaient avant la construction de la digue, de contrer l'envasement des secteurs autrefois riches en herbiers aquatiques, et d'améliorer les conditions de vie d'espèces patrimoniales telles que l'Ecrevisse à pieds blancs.
Pas de contre-indication de la part du Laboratoire de géologie et hydrogéologie des aquifères de montagne, ni de la partdu Conseil supérieur de la pêche.
En cas d'impacts néfastes non-prévus, les buses pourront être fermées afin de stopper les circulations d'eau.
Le Conseil scientifique réuni le 26/11/09 a émis un avis favorable à l'opération en demandant de ramener la longueur de digue à effacer à 15 + 5 mètres comme le montre l'état des lieux sur la photo aérienne de 1945 avant l'érection de la digue.
Le SAGE Bièvre-Liers-Valloire est en cours d'élaboration, mais aucun impact sur le régime hydrologique en aval n'est prévisible puisqu'il est dépendant uniquement de l'exutoire.
Le ruisseau exutoire passe par l'usine d'impression en aval, il faut bien gérer les apports de sédiments lors du chantier, et après les travaux, quand il y aura des mouvements de fond lors des crues.
La restauration de la continuité écologique d'avant la construction de la digue est en cohérence avec les démarches actuelles « trames vertes et bleues ».
La pose de buses permettant de maintenir un chemin privé traversant la tourbière est un compromis décidé en Comité consultatif de la RN pour faciliter les déplacements depuis l'exploitation agricole de la Ribella.

Formulation

Pas de remarque : la formulation laisse la possibilité d'ouvrir la digue sans pose de buses.

Coût financier

Estimé à 50 710 € dans le DOCOB sur la base d'un devis, une seconde estimation prévoit un montant de 108 000€ pour 45 m de long, alors qu'à la demande du Conseil scientifique, le linéaire serait ramené à 20m.

Temps consacré

Le temps n'a pas été estimé dans le DOCOB. Il faudrait 15 jours de chantier pour aménager le passage busé.

1	e / Un « jardin de tourbière » pour canaliser la fréquentation (FA4)	😐	☺	☺	😐	☺	18 / 20

😐 Degré de réalisation

Programmation et travaux en 2002, 2005, 2006, et 2007. Création d'un sentier de découverte sur caillebotis flottant (450 m), avec haltes pédagogiques (panneaux explicatifs) et édition d'un livret pédagogique.

☺ Pertinence

La création du sentier pédagogique s'est justifiée par une grande méconnaissance du site par les riverains. Une démarche de communication était nécessaire pour permettre aux gens de comprendre l'intérêt écologique du site, et les impliquer ainsi dans la démarche de préservation initiée depuis le classement en RN, puis en site N2000. Cette sensibilisation est également un moyen de prévention des dégâts occasionnés par la fréquentation sauvage de la Réserve. L'aménagement du parcours permet de présenter au grand public un éventail d'habitats tourbeux et aquatiques remarquables et d'espèces végétales emblématiques (ex : plantes carnivores par la reconstitution d'habitats de tourbière acide dans des bacs). Le Jardin de tourbières est un outil efficace d'éducation à l'environnement auprès des scolaires (appuyé par la création d'un poste d'animateur et par l'acquisition et l'aménagement de l'étang Balainière).
Le choix concernant l'implantation : les parcelles sont situées dans le périmètre de protection de la RN, propriété du CG Isère, évitant ainsi d'impacter le cœur de la RN. L'emplacement offre également des vues sur les collines avoisinantes.
Les aménagements effectués dans une démarche HQE et d'accessibilité des handicapés moteur, en respectant la charte graphique des Réserves naturelles de France, et mis en place dans une zone de moindre fragilité comparée au cœur de la RN, a eu de surcroit des impacts positifs de restauration des habitats naturels de prairie tourbeuse. L'impact en matière de sensibilisation du grand public au patrimoine naturel du site est excellent.
La concertation et la communication sont à la base de la démarche N2000 en France, et la sensibilisation du public est une des missions des RN : le Jardin de tourbières, outil pédagogique, est donc parfaitement cohérent avec ces politiques. Il a permis d'inverser l' "a priori" négatif sur le site qu'avait initialement le public, en le rendant "beau". Pas d'incohérence relevée avec d'autres politiques publiques ou avec les autres objectifs.
Un écocompteur a été installé et a indiqué près de 6000 passages en 2008, ce qui est remarquable pour le territoire.

☺ Formulation

Reformulation : "Un sentier d'interprétation pour canaliser la fréquentation".
Il faut noter que dans la description des engagements et les coûts respectifs, il était fait mention des aménagements de l'étang Balainières (entièrement réalisé par ailleurs) et du sentier du Lac (juste conçu et repéré sur le terrain), mais ce n'était pas l'objet de la fiche.

😐 Coût financier

Le budget prévu était de 407 238€, le coût effectif tout compris (caillebotis, panneaux pédagogiques, livret pédagogique, etc.) a été d'environ 244 000€.
La dépense a donc représentée 60% du montant évalué initialement par les architectes.

☺ Temps consacré

Le temps n'avait pas été évalué dans le DOCOB, les délais ont été respectés et l'essentiel de la maîtrise d'œuvre du gestionnaire financée.

Evaluation de l'objectif 2

Etat de conservation optimal des habitats d'espèces animales de la Directive

	Intitulé de l'opération	Degré de réalisation	Niveau de pertinence	Formulation	Coût financier	Temps consacré	NOTE / 20	Commentaires
2	a / Maîtrise foncière des plans d'eau connexes à la tourbière	☺	☺	😐	☺	☺	19	Excellent
2	b / Création de mares	😐	☺	☺	😐	☺	18	Excellent
2	c / Maintien des amphibiens à l'extérieur du parc à sangliers	☹	☺	☺	😐	☹	13	Passable
2	d / Conservation des chênes et charmes remarquables	☹	☺	☺	☺	😐	17	Très bien
	MOYENNE GENERALE / 20	10	20	18	17	13	17	Très bien

L'opération 2c n'a pas abouti. Les notes des mesures varient de 13 à 19, de passables à excellentes.

L'objectif 2 regroupe des interventions concernant la faune visée par la directive HFF. Il obtient 17 / 20 en moyenne générale.

2	a / Maîtrise foncière des plans d'eau connexes à la tourbière (FA4, FA13, AD11)	☺	☺	😐	☺	☺	19 / 20

☺

Degré de réalisation

Sur les 3 étangs qui étaient visés, l'étang Balainières a été acheté et aménagé par AVENIR sur la commune de Châbons (parcelles AV194, 195 et 278) dans le cadre de FA4 en 2005 : 1,05 ha au total.
Le Petit Nan (commune de Châbons, parcelles AW68 et AW67) a fait l'objet d'accords de gestion verbaux avec le propriétaire qui a permis le déroulement d'études et la mise en place de solariums à tortues.
L'étang sur Piotière (commune de Châbons, parcelle AV360) n'a pas fait l'objet de démarches particulières, mais il est en partie inclus au domaine autoroutier d'AREA qui a donc un regard possible sur la gestion de l'eau libre.
La maîtrise foncière est effective pour un seul des trois plans d'eau initialement visés. En revanche, d'autres mares situées à proximité de la RN sont maîtrisées : mare des 46 petits diables (convention avec la commune de Châbons, mais non renouvelée à ce jour), mare de la voie ferrée (convention avec la commune de Le Grand Lemps), mare de l'Orge (accords verbaux).
Un autre étang, temporaire et naturel, existe au sud-ouest du pont autoroutier de Burcin, mais l'exploitant agricole souhaite y continuer la culture du maïs malgré l'inondation annuelle prolongée.
Le bassin de la Touvière a fait l'objet d'une proposition de convention en 2011 qui a été reçue favorablement mais non concrétisée.

☺

Pertinence

La maîtrise foncière des 3 plans d'eau situés entre la tourbière et l'autoroute permettrait de garantir une gestion conservatoire en particulier favorable aux Tritons crêtés, Sonneurs à ventre jaune ou Leucorrhines. L'empoissonnement de ces plans d'eau contrarie la présence de ces espèces d'intérêt communautaire. Grâce à la maîtrise foncière de Balainière, des opérations d'exportation de carpes ont été menées avec succès dans cet étang et des modifications encourageantes du milieu sont observables : suite au retrait de plus de 900 poissons, dont 40% de carpes, les hydrophytes colonisent les fonds et la reproduction du crapaud commun et même la présence d'un triton palmé ont été observées dans l'année de réalisation.
L'absence de gros carnassiers dans le Petit Nan favorisera le maintien de cistudons dans le cadre du programme de réintroduction envisagé.
La maîtrise foncière et d'usage (acquisition, convention de gestion, location) fait partie des outils de protection des milieux dont disposent les CEN : ils peuvent conventionner avec l'ensemble des acteurs concernés pour assurer une gestion durable des territoires.

😐

Formulation

L'emploi du pluriel dans l'intitulé laissait supposer que l'objectif du DOCOB était d'arriver en 5 ans à la maîtrise foncière de tous les plans d'eau.
Reformulation : "Maîtrise foncière de plans d'eau connexes".

☺

Coût financier

Le coût estimé était de 20 000€ par étang et l'étang Balanières a en effet été acheté 25 400€ tous frais inclus.

☺

Temps consacré

Pas d'estimation de temps, mais pas de dépassements constatés.

2	b / Création de mares (GH23, FA9)	😐	☺	☺	😐	☺	18 / 20

😐 Degré de réalisation

Objectif du DOCOB 2004 : obtenir un réseau de 2 mares d'au moins 10 m2 dans 5 secteurs prédéfinis pour constituer un maillage de mares propice aux amphibiens en métapopulation.
Création de la mare pédagogique "des 46 petits diables" sur la commune de Châbons (ancienne carrière de la Raz) en 2005 (projet pédagogique initialement prévu en utilisant la mare de l'Orge).
La mare de la voie, au sud-est de la voie ferrée, se trouve sur une parcelle propriété de la commune et est sous convention de gestion par le CEN.
2 mares ont été creusées sur le parcours du Jardin de tourbières. Le Sonneur à ventre jaune s'est même reproduit dans l'une d'elle, mais des poissons y sont apparus la même année et n'ont visiblement pas permis le maintien de l'espèce.
Suite à un avis du Conseil scientifique, la dépression résultant des travaux sur le captage du Lac n'a pas été comblée comme cela était prévu, afin de pouvoir y accueillir des amphibiens. Le Triton crêté y a été trouvé 2 années de suite, jusqu'à ce que des brochets compromettent leur présence.
Une technique de suivi des amphibiens par pièges aquatiques a été élaborée et mise en oeuvre efficacement pour le suivi de toutes les pièces d'eau.
Une prospection des mares a été réalisée sur l'ensemble du bassin versant.
L'entretien des mares a été proposé dans le cadre des MAET, et 2 contrats ont repris cette mesure.
Un modèle de contrat N2000 forestier est également rédigé pour la création de mares forestières (mesure F27002), mais pas encore validé.
4 mares ont été créées et les amphibiens ont très vite répondus présents à l'apparition de ces milieux nouveaux. Mais elles sont toutes présentes dans le périmètre rapproché de la tourbière et ne permettent pas de matérialiser un réseau de biocorridors dirigé vers les limites du bassin versant.
Le bassin de décantation en argile compactée de Piotière peut aussi être assimilé à une mare. Les Sonneurs l'ont bien colonisé puis ont disparu.

☺ Pertinence

L'intérêt de l'opération est de recréer des habitats aquatiques qui se sont raréfiés : un maillage de mares permet le déplacement des amphibiens visés ici par la directive "Habitats". Les récentes études scientifiques montrent toutes que la création de mares est le moyen le plus efficace en faveur des amphibiens.
L'absence de poissons conditionne la capacité d'accueil des mares, or 3 sur 4 ont été colonisées par des poissons qui ont pu être amenés par le public.

☺ Formulation

L'objectif concerne aussi le maintien du maillage de mares : il ne faut pas que certaines disparaissent pendant que d'autres sont créées. une mare ne nécessite que peu d'entretien. Quand on enlève les poissons d'une pièce d'eau, on peut également dire que l'on crée une mare, puisque que l'on créé un écosystème fonctionnel qui est complètement défaillant tant que les poissons sont présents.

😐 Coût financier

La fiche prévoit 2 500 € (sous-entendu par mare), celle des Petits Diables a coûté 1 665 € alors qu'elle a nécessité l'achat d'une bâche en caoutchouc.

☺ Temps consacré

Le temps nécessaire n'est pas estimé, mais il n'a pas été chronophage, en dehors du suivi du peuplement d'amphibiens.

2	c / Maintien des amphibiens à l'extérieur du parc à sangliers	☹	☺	☺	😐	☹	13 / 20

☹

Degré de réalisation

Dans le massif forestier localisé à l'Ouest de la RN, un enclos de 23 ha est utilisé pour la chasse au sanglier ; attenant à ce parc, se trouve un enclos d'élevage de 4ha. L'opération consiste à poser un grillage à mailles très fines, avec un rebord supérieur, pour que les amphibiens ne puissent pas entrer dans ces enclos (3144 mètres linéaires), mais que ceux déjà présents à l'intérieur puissent en sortir. Cette pose n'a pas encore été faite malgré l'accord de principe du propriétaire si le déroulement ne représentait pas de contraintes ni ne lui coûtait en temps.

☺

Pertinence

Les amphibiens visés par la directive "Habitats" utilisent 2 types d'habitats : la tourbière est utilisée comme habitat aquatique pour leur reproduction, et les versants boisés autour de la tourbière servent de zones d'hivernage. Les massifs forestiers du bassin versant sont donc vitaux pour les tritons et crapauds. L'objectif est de limiter la prédation des amphibiens par les sangliers lâchés dans l'enclos. Un sanglier a la capacité de se spécialiser dans la recherche d'une ressource en protéines facile d'accès comme les amphibiens et avoir de fait un impact important sur le peuplement.
Cette mesure est pertinente et sa localisation est complémentaire avec l'aménagement du passage à petite faune sous la route D51b située en contrebas du massif forestier concerné.
Ce site d'hivernage d'amphibiens est avéré par des études de radiopistage. Il a subi des coupes à blanc sur plusieurs hectares. Ne pas ajouter une menace supplémentaire est judicieux.
Le choix du filet est important pour qu'il puisse être escaladé depuis l'intérieur de l'enclos mais pas depuis l'extérieur. Celui utilisé pour les opérations de sauvetage des amphibiens est garanti 10 ans, et il est toujours opérationnel après 15 ans.
Cette opération, à l'extérieur du périmètre de la Réserve naturelle, n'a pas été reprise dans le plan de gestion 2010-2019.

☺

Formulation

RAS

😐

Coût financier

Le coût d'achat du filet est estimé à 4 600€. La mise en oeuvre n'est pas comprise.
Un contrat Natura 2000 devra être passé pour obtenir le financement.

☹

Temps consacré

Le temps nécessaire à sa mise en oeuvre n'a pas été consacré à l'opération. Des discussions difficiles avec les propriétaires lors de l'inventaire des boisements ont occulté la mise en place du filet.

2	d / Conservation des chênes et charmes remarquables (AD23, SE60, AD8, AD9)	☹	☺	☺	☺	😐	14 / 20

☹

Degré de réalisation

Sur les parcelles forestières, l'opération vise à conserver 2 à 5 arbres âgés, de diamètre supérieur ou égal à 60cm, par hectare de boisement. En complément, l'élimination des résineux est demandée sur les mêmes parcelles. Cette mesure passe par l'inventaire, puis la contractualisation des arbres : mesure F22712, sous-action 1, des contrats N2000 forestiers.
La contractualisation n'a pas encore été proposée, en revanche le pointage des arbres remarquables est fait, et un modèle de contrat est rédigé.
L'ensemble des propriétaires forestiers a été répertorié.
L'animation s'est limitée à une réunion d'information à laquelle toutes les communes et l'administration étaient représentées. Tout était prêt pour organiser les démarches contractuelles, mais l'administration a fait le choix de reporter.

☺

Pertinence

Les arbres âgés et sénescents sont des ressources et des habitats pour de nombreuses espèces visées par la directive "Habitats" : le Lucane cerf-volant, le Sonneur à ventre jaune et la Barbastelle d'Europe.
Le maintien sur pied de ces arbres via la contractualisation est parfaitement pertinent sur le site : il permet l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'espèces et celui des forêts.
Cette mesure fait partie des engagements rémunérés par contrat N2000 forestiers.

☺

Formulation

Il est dommage de cibler uniquement 2 essences : l'ensemble des feuillus présentent un intérêt écologique.
Reformulation : "Conservation des arbres remarquables" ou "Conservation des feuillus remarquables".

☺

Coût financier

La rémunération envisagée était de 100 € / arbre / an. Elle est en fait fonction de l'essence, mais l'estimation est correcte : en fonction du barème défini par l'arrêté préfectoral n°12-008 du 12 janvier 2012, le coût total s'élèverait à 30 090€ pour la contractualisation de 291 arbres remarquables du territoire, soit en moyenne 103€ / arbre / an. Par contre, le forfait vaut pour une période d'engagement de 30 ans.

😐

Temps consacré

Le temps nécessaire n'avait pas été estimé.
L'étude des boisements du territoire a pris 7 mois de stage, dont 10 jours de terrain pour le pointage des arbres remarquables et 7 jours pour le recensement des propriétaires de parcelles forestières.

Evaluation de l'objectif 3

Etat optimal de la qualité des eaux

	Intitulé de l'opération	Degré de réalisation	Niveau de pertinence	Formulation	Coût financier	Temps consacré	NOTE / 20	Commentaires
3	a / Mise en place de MAE	☺	☺	☺	😐	☺	19	Excellent
3	b / Aménagement de bassins de décantation autoroutiers	☺	☺	☺	☺	☺	20	Excellent
3	c / Suivi annuel de la qualité de l'eau	☹	☺	☺	☹	☺	15	Bien
	MOYENNE GENERALE / 20	16	20	20	11	20	18	Excellent

Les notes obtenues pour les mesures varient de bonnes à excellentes.

L'objectif 3 concerne l'élément transversal fondamental pour une zone humide : l'eau. Mais derrière la mesure "MAE" se cache plusieurs actions dont la qualité de l'eau n'est pas la seule finalité, comme la restauration des pelouses sèches, pas assez mises en avant.

Il obtient 18 / 20 en moyenne générale.

3	a / Mise en place de MAE (GH12, AD6, AD7, AD20)	☺	☺	☺	😐	☺	19 / 20

☺

Degré de réalisation

La construction des MAET sur le site débute en 2008, les premières contractualisations ont lieu en 2009 (contrats qui prendront fin en 2014), et les secondes contractualisations en 2010 par avenants. Conventions en cours : 18 exploitations sous contrat.
1/3 des prairies du site en gestion extensive (limitation ou suppression de la fertilisation), au total 32% de la SAU engagé dans des MAET. Une 100aine d'hectares de prairies, 2 mares et 17 kilomètres linéaires de côté de haies sont engagés.
Le bilan des MAET est bon que ce soit localement ou au regard du taux moyen dans la région Rhône-Alpes. La comparaison du zonage hiérarchisé défini en 2004 avec les parcelles effectivement contractualisées montre une adéquation partielle : des manques existent encore dans la périphérie immédiate de la tourbière et les abords des principaux ruisseaux qui étaient particulièrement visés par la mesure, en revanche d'autres zones stratégiques comme l'amont du bassin versant (commune de Bizonnes) sont bien couvertes par le dispositif MAET.

☺

Pertinence

Les contrats ont été construits en fonction des particularités du site, 5 mesures sont proposées aux agriculteurs : la gestion extensive des prairies, la conversion des terres en couvert herbacé, l'ouverture de prairies sèches, et pour les éléments ponctuels l'entretien de haies et de mares.
La mesure de gestion extensive des prairies (RA_GLEM_PH1) est celle qui est majoritairement mise en place. Elle oblige notamment à respecter, pour chaque parcelle engagée, une limitation de fertilisation azotée totale à 95 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral. Et pour chaque parcelle engagée, une fertilisation totale en P (phosphates) limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral ; et une fertilisation totale en K (potassium) limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral.
Les taux de nitrates mesurés dans les pièces d'eau sont de bons indicateurs de suivi à long terme de la qualité des eaux. Les nitrates s'accumulent dans les sols et atteignent les pièces d'eau plusieurs années après la date d'épandage. Le taux mesuré actuellement reflète donc en partie les pratiques antérieures aux MAET. Il dépend aussi des conditions de dégradation de la matière organique (MO) dans l'eau : ici, la MO est d'abord dégradée en ammoniaque dans le sédiment, ensuite l'ammoniaque est dégradé en nitrites puis en nitrates dans la colonne d'eau. La qualité des eaux de surface est globalement bonne, mais les mesures de la qualité des eaux effectuées annuellement révèlent des taux de nitrates en augmentation.
Cette mesure représente à la fois le contenu des actions concrètes de terrain et l'outil pour les financer. En effet, l'ensemble du parcellaire relève de la PAC. Il n'y a pas d'acteur visé par l'application en dehors de ce dispositif imposé.

☺

Formulation

RAS.

😐

Coût financier

Pas d'estimation dans le DOCOB car le montage des mesures n'était pas élaboré. Le dispositif en vigueur à l'époque était les CAD (Contrat d'agriculture durable), et a été abandonné pour les MAET. Le montant des aides est de 218 700€ pour l'ensemble des mesures.

☺

Temps consacré

L'animation a été financée et s'est déroulée comme prévue en binôme avec la Chambre d'agriculture de l'Isère.

3	b / Aménagement de bassins de décantation autoroutiers (AD1)	☺	☺	☺	☺	☺	20 / 20

Degré de réalisation

Conçue durant les ateliers Natura 2000, la mesure a été bouclée avant que le DOCOB ne soit officiellement validé. Le linéaire d'autoroute prévu a été mis en séparatif. Les eaux de la plateforme sont envoyées dans 2 bassins de décantation équipés de cuves et de vannes enterrées pour traiter et stopper les pollutions chroniques et accidentelles.
Un 3ème bassin est prévu au plan de gestion 2010-2019 pour séparer les eaux du ruisseau de Rossatière de celle de la plateforme autoroutière.

Pertinence

La qualité des eaux de la tourbière est l'enjeu fondamental pour la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, il est donc essentiel de traiter les effluents autoroutiers. Cette portion d'autoroute, mise en service en 1975 juste avant la loi de protection de la nature (mettant en place des études d'impact pour les travaux et projets d'aménagement), a été mise aux normes actuelles grâce à cet aménagement.
La mise en oeuvre est exemplaire à plusieurs titres. De l'argile compactée, en substitution du béton, a été utilisée pour l'étanchéité des bassins de décantation. Des aménagements visant à réduire les impacts indirects négatifs sur la faune, conçus et réalisés par le CEN, ont été financés par AREA. De même, pour des suivis sur la qualité de l'eau ou la population des Sonneurs à ventre jaune.
Le bassin de Piotière a, en effet et comme prévu, été rapidement colonisé par le Sonneur qui s'y est bien développé. Mais après 6-7 chanteurs en 2006, 7-8 chanteurs en 2007, on observe une baisse drastique en 2009 (1 chanteur), puis une absence totale depuis 2010. Le dérangement sonore dû à l'installation d'une importante population de Grenouilles vertes, ainsi que la multiplication des poissons, peuvent expliquer la désertion de cette zone par le Sonneur. Une évaluation de la gestion du bassin de décantation est prévue dans le PG2010.
La veille avec les analyses d'eau a montré, en 2004 en aval du bassin des Ranes et en 2005 en aval de celui de Piotière, un taux excessif en hydrocarbures. Le 1er était lié à un dysfonctionnement de la cuve à hydrocarbures qui a pu être réparé, et le 2e peut être du à un relargage des vases.
Les taux de chlorures restent excessifs en raison du fort salage de l'autoroute au niveau du col de Rossatière, les bassins de décantation ne pouvant traiter cette pollution dissoute dans l'eau. A moyen terme, on n'observe pour l'instant pas d'amélioration notable des la qualité générale de l'eau.
L'aménagement des bassins de décantation n'est pas la cause des pollutions des eaux observées, ni de la désertion apparente des Sonneurs, mais les suivis n'ont pas permis de mettre en évidence des impacts positifs de l'opération pour ces 2 objectifs. En revanche, des populations de libellules se sont installées dans les bassins, dont 2 espèces rares en Isère.

Formulation

La formulation "Mise en séparatif des eaux issues de la plateforme autoroutière" est plus précise, mais moins compréhensible par le néophyte.

Coût financier

600 000 € étaient jugés suffisants et 875 000€ ont été nécessaire. Ils ont intégralement été financés par AREA grâce à des fonds dédiés.

Temps consacré

Il était prévu 6 mois pour la réalisation du chantier, que les intempéries ont retardé.
Le gestionnaire a été financé pour les différents diagnostics, cahiers des charges et suivis réalisés, sans dépassement de temps.

3	c / Suivi annuel de la qualité de l'eau	☹	☺	☺	☹	☺	15 / 20

☹

Degré de réalisation

L'objectif est d'effectuer une veille fiable et précise de la qualité des eaux et de son évolution grâce à 12 points de prélèvement (10 points initialement prévus dans le DOCOB).
Les paramètres physico-chimiques mesurés sont les suivants : pH, conductivité, DBO5 (demande biologique en oxygène), oxygène dissous, chlorures, nitrates, phosphore total. On mesure également 2 paramètres bactériologiques : escherichia coli et entérocoques.
Il y a un passage à l'étiage, avant les pluies d'automne.
Ce suivi est effectué chaque année sauf de 2005 à 2008.

☺

Pertinence

La qualité des eaux est essentielle pour la quasi-totalité des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site, son évaluation par un suivi régulier est donc indispensable. Les mesures effectuées permettent de détecter des pollutions, pour en identifier ensuite les causes et rechercher des solutions.
L'intérêt pour évaluer la mise en séparatif du tronçon autoroutier devrait se confirmer, de même pour les pratiques agricoles.
Le dosage régulier des hydrocarbures devrait être ajouté, à un pas de temps espacé comme tous les 5 ans.
L'évolution de la qualité de l'eau est un phénomène à long terme. Des polluants comme les nitrates par exemple mettent des années à circuler dans le sol avant de revenir dans les eaux de surface.

☺

Formulation

RAS.

☹

Coût financier

Le coût indiqué de 107,43€ est une coquille, le montant est d'environ 1 600 € pour la physico-chimie et la bactériologie sur les 12 points.

☺

Temps consacré

Une demi-journée est nécessaire entre les prélèvements et le transport au laboratoire. Le temps nécessaire à la récupération préalable des flaconnages n'a pas été compté, mais il est souvent effectué par des collègues qui s'en occupent sur d'autres sites.

Synthèse

Objectifs :

Malgré des disparités dans l'attribution des "smileys" indicateurs, les objectifs de développement durable ont tous les 3 une très bonne note moyenne (respectivement 17, 17 et 18).
Dans l'objectif 1, la répartition est relativement homogène, sans "smiley" rouge. Une opération non finalisée "plombe" l'objectif 2.

Proportion des smileys dans les 3 objectifs
1 "Etat optimal de conservation des habitats de tourbière et des espèces végétales de la Directive"
2 "Etat de conservation optimal des habitats d'espèces animales de la Directive"
3 "Etat optimal de la qualité des eaux"

Objectif 1

Objectif 2

Objectif 3

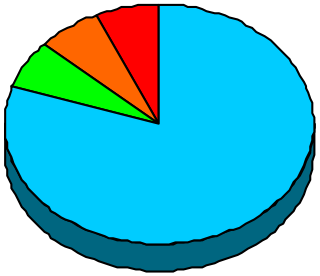

Moyenne des 3 objectifs :

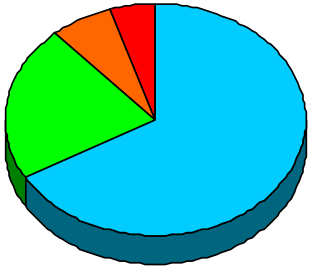

Critères :

Critère	Evaluation et note /20		Commentaires
Degré de réalisation	14	😐	Le degré de réalisation, qui sanctionne l'animation sur le site, dont l'action du gestionnaire, obtient une note correcte. Les freins à l'exécution de certaines mesures sont variés : disponibilité des financements, manque de communication vers le public, lenteurs administratives, relations tendues avec certains propriétaires fonciers, terrains naturels difficiles et spécifiques pour la réalisation des chantiers, manque de moyens matériels ou humains… Ces difficultés ne sont pas insurmontables, c'est pourquoi la plupart des actions qui n'ont pas encore pu être menées à terme sont reprises dans le plan de gestion de la Réserve.
Niveau de pertinence	19	☺	La pertinence des mesures, qui s'appuie sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, pierre angulaire du document de gestion, obtient une excellente moyenne. Les impacts de la gestion engagée depuis 2005 sont donc satisfaisants vis-à-vis des objectifs initiaux.
Formulation	19	☺	La formulation des mesures est importante pour que la finalité de ces actions soit juste et évaluable. Les mesures permettant l'atteinte des objectifs peuvent être catégorisées pour davantage de clarté. Par ex : mesure administrative / mesure de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques / mesure de gestion des habitats / mesure de communication et de sensibilisation / mesures pour l'animation du DOCOB.
Coût financier	16	☺	Les estimations du coût des opérations sont globalement justes. Cet aspect est important pour effectuer des demandes de subventions cohérentes et justifiées, donc à même d'être acceptées par les financeurs.
Temps consacré	16	☺	Comme pour les coûts, les estimations du temps nécessaire à la réalisation des mesures sont bonnes, ce qui permet une bonne gestion du planning du personnel.
NOTE GENERALE	17	☺	La moyenne générale du DOCOB de 2004 est très bonne.

Présentation du DOCOB 2004

Un rapport papier en 3 volumes :

- Document principal de 119 pages + annexes
- Atlas cartographique de 17 pages
- Corpus législatif de 228 pages, rapidement obsolète car la procédure était en cours de mise en oeuvre.

Et en complément :

- CDRom
- Lien de téléchargement gratuit sur le site internet du CEN.

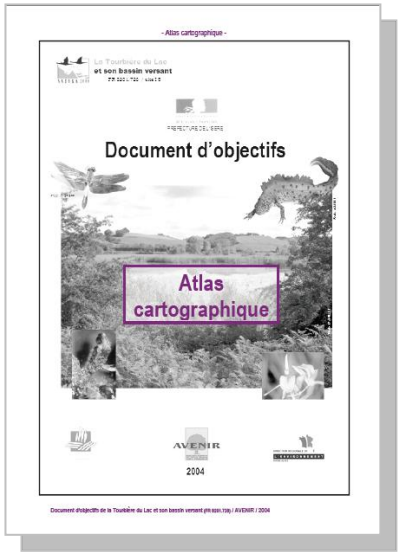

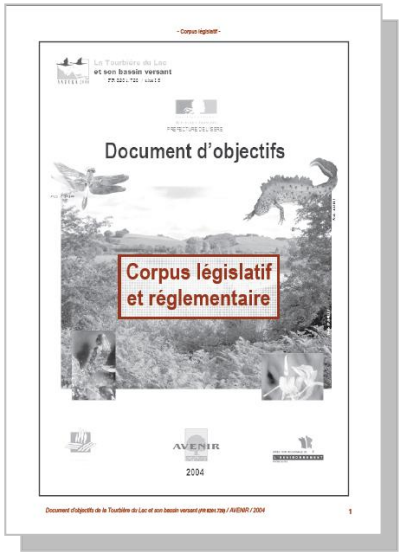

Moyens matériels, humains et financiers

La Réserve naturelle nationale (109 ha) regroupe l'essentiel des enjeux écologiques et constitue le coeur du site Natura 2000 de la "Tourbière du Grand Lemps" (789 ha), lui-même initialement défini comme étant le bassin versant de la tourbière, dans une logique de gestion de la qualité de l'eau. L'opérateur désigné pour l'élaboration du DOCOB du site Natura 2000 a donc tout naturellement été le CEN Isère (AVENIR), gestionnaire de la Réserve naturelle.

Ce choix évident de désignation a permis une économie de moyens importante. Tous les moyens, qu'ils soient bureautiques ou techniques, servent indifféremment aux missions liées à la gestion de la Réserve naturelle ou à celles propres à Natura 2000. Il n'y a de fait aucun matériel qui a été acquis sur des crédits Natura.

Avant 2013 et l'embauche d'une chargée d'études affectée à l'élaboration du nouveau DOCOB, il n'y avait pas eu de personnel ciblé exclusivement "Natura 2000" en dehors des stagiaires recrutés pour des périodes de 6 mois et recevant une indemnité de stage : Murielle PAPIRNIK en 1999, Eric BOUCARD en 2002 et Cécile MEIER en 2004.

Une part du temps des salariés du CEN a été consacré à Natura 2000, en particulier le personnel affecté à la gestion de la Réserve naturelle : Roger MARCIAU et Grégory MAILLET, mais également Laurent POULIN pour la cartographie, ainsi que le personnel administratif financé sur la majoration de 25% des frais réels sur les postes.

Evolution des subventions d'animation reçues par le CEN Isère pour la Tourbière du Grand Lemps :

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	MOY / AN
Montant	0	0	0	0	0	0	9 450	0	0	0	15 750	0	0	0	33 300	3 900

En 2009, la subvention a surtout concerné l'animation des MAET en binôme avec la Chambre d'agriculture.

La moyenne annuelle des subventions de fonctionnement exprime bien le manque de ressources financières pour l'animation du site Natura 2000 et le déficit d'actions de gestion et de suivi hors de la Réserve naturelle.

L'autre source de financement de temps de travail consacré indirectement à Natura 2000 concerne la part de maîtrise d'oeuvre sur les travaux d'investissement (arrachage de ligneux, broyages et fauches) encadrés par le gestionnaire (rédaction des cahiers des charges, suivis de chantiers, etc.) dans le cadre du contrat Natura 2000 mis en place. Cette maîtrise d'oeuvre représente 6 837 € sur les 5 ans du contrat 2010 - 2014.

Evaluation de la notoriété locale du site

Le dispositif Natura 2000, qui a supporté de lourdes critiques politiciennes à son lancement en France, est basé sur une démarche contractuelle, impliquant une phase importante de communication et de concertation avec les acteurs locaux et les habitants du site. Il est donc nécessaire d'évaluer la connaissance des habitants vis-à-vis du site Natura 2000, et leur perception de ce dispositif. Une enquête téléphonique (L Duconte, 2013) a été menée auprès d'un échantillon de 50 personnes résidant dans les 5 communes du site (10 personnes par commune), afin de recueillir leur connaissance et leur jugement du site de la Tourbière du Grand Lemps.

Caractéristiques de l'échantillon de population enquêtée		
Age moyen		56 ans
Sexe	Femme	66 %
	Homme	34 %
Ancienneté de résidence dans la Commune	< ou = 10 ans	34 %
	> 10 ans	66 %
Activité professionnelle	Actifs	42 %
	Sans emploi	14 %
	Retraités	44 %

Une large part de la population interrogée est retraitée, étant donnée que l'enquête est menée en journée, la plupart des actifs sont absents de leur domicile. L'échantillon n'est cependant pas trop éloigné de la démographie locale.

Connaissez-vous le réseau Natura 2000 ?

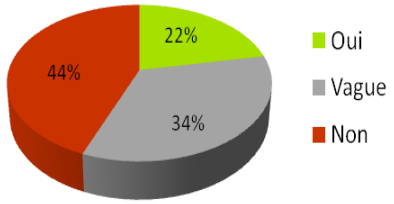

Connaissez-vous la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps ?

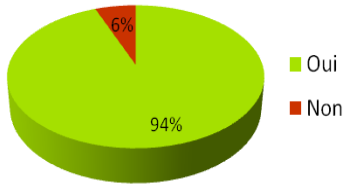

Les résultats de l'enquête montrent une méconnaissance du dispositif Natura 2000 et du site en tant que tel, en revanche la Réserve naturelle est bien connue. Et la démarche de protection des espaces naturels est extrêmement bien perçue par les habitants : même si le jugement est parfois nuancé, aucune réponse négative n'a été donnée, et une large majorité (76 %) des gens se dit concernée par cette démarche.
Le besoin de communication est confirmé pour le site : les gens se déclarent très majoritairement intéressés par la diffusion d'information (dans les bulletins municipaux, sous forme de plaquettes dans les lieux publics, ou par la création d'un site internet). La plupart disent connaître la tourbière, et sont en plus intéressés par les différents dispositifs de protection et souhaitent en savoir davantage.

Comment jugez-vous la démarche de protection des espaces naturels ?

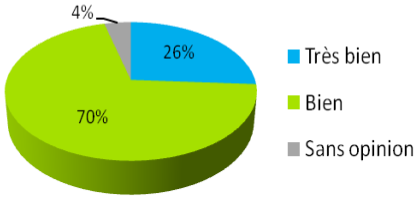

Etes-vous intéressé(e) par la diffusion d'informations concernant le site ?

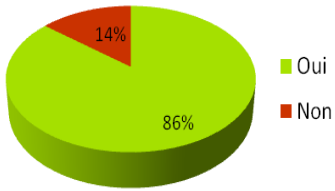

Cette enquête met en lumière les manques et les besoins en termes de communication et d'information de la population locale concernant l'existence du site, les recherches et les activités qui y sont menées. Cette adhésion partagée à la démarche de protection de la nature sur le site dégage de nouveaux enjeux à développer prenant en considération un aspect participatif des riverains à l'animation du territoire.

Evaluation ATEN des éléments obligatoires du DOCOB

La grille d'évaluation suivante a été élaborée par l'ATEN en 2011 : elle permet de vérifier la présence des éléments obligatoires du Document d'objectifs, et de juger la qualité et la clarté des informations contenues dans le DOCOB.
Cet outil est disponible en téléchargement sur le site de l'ATEN : http://www.espaces-naturels.fr/Natura-2000/Elaboration-des-DOCOBs/Guide-d-elaboration-des-DOCOBs.

* Qualité :
0 : Absent
1 : Très bon
2 : Bon
3 : Moyen
4 : Insuffisant

L'ATELIER
technique des espaces naturels

Grille d'évaluation du contenu d'un DOCOB

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présence Oui	Présence Non	Qualité *	Remarques
Généralités	couverture	code et nom du site concerné	présence / absence	X		2	Infographie non professionnelle. Dénomination du site à modifier dans le futur document.
		date		X			
		logos		X			
	présentation du Docob	structure porteuse	présence / absence	X		1	L'Etat est resté la structure porteuse et AVENIR l'opérateur désigné
		opérateur		X			
		chargé de mission			X		
		contributeurs techniques et scientifiques		X			
		composition du Copil		X			
	présentation de Natura 2000	en France et en Europe	présence / absence	X		2	Contexte réglementaire daté où le mot "charte" a été employé hors dispositif de la loi de 2005
		dans la région / le département		X			
	présentation du site	fiche d'identité avec éléments du FSD	présence / absence	X		3	Manque une carte de localisation générale. La région Rhône Alpes est juste citée en partie A3. La zone biogéographique n'est pas indiquée. Manque la description de la grande région écologique (GRECO C). Périmètre N2000 à actualiser.
		directives concernées		X			
		zone biogéographique			X		
		région(s)			X		
		département(s)		X			
		commune(s)		X			
		superficie		X			

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présence Oui	Présence Non	Qualité *	Remarques
rapport de présentation	données administratives	structures intercommunales concernées	EPCI concernés par le territoire du site	X		1	A actualiser : zonage znieff, PLU et futur SCOT, EBC, Communauté de Communes Bièvre Est, carte des propriétés foncières à faire
		politiques territoriales locales	chartes forestières, environnementales, documents d'urbanisme	X			
		zonages espaces naturels	ZNIEFF, APPB, RN, PN, SC/SI, etc...	X			
		foncier	y a-t-il une analyse ou des éléments concernant la nature des propriétés foncières (public/privé, morcellement, etc...) ?	X			
	données abiotiques	climat	Ces données sont-elles décrites de façon à expliquer les milieux, habitats, espèces présents? Sont-elles compréhensibles? Les sources sont-elles citées?	X		2	A actualiser : carte géologique (SIG), topographie. Simplifier ou résumer la partie hydrologie
		géologie		X			
		topographie			X		
		pédologie			X		
		hydrologie		X			
	diagnostic écologique	milieux	les grands milieux / écosystèmes sont-ils décrits?	X		1	Les grands milieux sont abordés dans la présentation paysagère. Une carte d'occupation du sol les présente. Les habitats sont ensuite regroupés par grand milieux.
			sont-ils liés aux habitats et espèces présentés ensuite?	X			
		habitats	liste des HIC	X		1	Le choix a été de ne pas présenter dans le DOCOB les habitats hors annexe, même quand l'inforamtion était disponible. L'état de conservation est à définir plus précisément pour chaque HIC. Actualiser la liste et le statut des habitats.
			cohérence liste HIC / FSD du site ?	X			
			autres habitats non IC sont-ils décrits ?		X		
			cartographie présente ? cf annexes	X			
			surfaces d'habitats quantifiés ?	X			
			référentiels utilisés (EUR 27 / Corine Biotope)	X			
			tableau récapitulatif des habitats	X			
			données qualitatives sur les habitats (fonctionnalité, tendances évolutives...)	X			
			état de conservation des habitats renseigné?	X			
		espèces	liste des EIC	X		1	A actualiser : liste d'espèces et données quantitatives (précises pour chaque espèce), état de conservation.
			cohérence liste EIC / FSD du site ?	X			
			autres espèces patrimoniales non IC décrites ?	X			
			cartographie présente ? cf annexes	X			
			données quantitatives ?	X			
			état de conservation des espèces renseigné?	X			
			données qualitatives sur les espèces (fonctionnalité, habitats, tendances évolutives...)	X			

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présence		Qualité *	Remarques
				Oui	Non		
Rapport de présentation	diagnostic écologique	analyse écologique et fonctionnelle	les données habitats / espèces sont-elles croisées?	X		2	Tableau de croisement des données à faire.
		fiches habitats/espèces (en annexe idéalement)	sont-elles présentes?	X		1	Les activités socio-économiques figurent dans les commentaires "état de conservation" : à améliorer
			les fiches sont-elles adaptées localement?	X			
			sont-elles compréhensibles et associées clairement aux activités socio-économiques?	X			
		enjeux de conservation	sont-ils clairement décrits?	X		2	Hiérarchisation à faire
			sont-ils hiérarchisés?		X		
	diagnostic socio-économique	description des activités sur le site	les activités socio-éco du site sont-elles décrites?	X		2	Analyse des conflits d'usage à faire. Evolution des pratiques culturales à traiter.
			les pratiques sont-elles analysées?	X			
			les interactions entre activités (conflits d'usage) sont-elles présentées?		X		
			les tendances évolutives sont-elles prises en compte et décrites?	X			
		influence des activités sur les HEIC	les activités sont elles croisées avec le diagnostic écologique	X		2	Tableau de croisement des données à faire
Objectifs	Objectifs de développement durable		sont-ils exprimés en relation avec les enjeux issus des diagnostics précédents?	X		1	Modifier l'intitulé : objectifs de conservation de la nature = objectifs de développement durable
	Objectifs opérationnels	objectifs précisant les objectifs de DD (optionnels)	existe-t-il des objectifs opérationnels qui précisent les objectifs de développement durable?	X		1	Modifier l'intitulé : sous-objectifs = objectifs opérationnels
			sont-ils Spécifiques, Mesurables, Appropriés, Réalistes et réalisables dans un Temps défini ont-ils une plus value pour la compréhension des objectifs à atteindre par le Docob?	X			

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présence Oui	Présence Non	Qualité *	Remarques
Mesures	Mesures de gestion	nature des mesures	les différentes natures de mesure sont-elles explicitées?		X	2	Nature de mesures à définir
			les mesures d'animation (mise en œuvre du Docob) sont-elles présentes?	X			
		fiche mesure	le but de la mesure est-il présenté?	X		1	Choix de fiches en une seule page synthétique pertinent. Modalités des contrats N2000 à préciser. Priorisation à faire
			l'action à mettre en œuvre est-elle décrite?	X			
			les habitats et espèces concernées sont-elles associées aux mesures ?	X			
			la surface et/ou les zones concernées sont-elles quantifiées?	X			
			y a-t-il un niveau de priorité mentionné?		X		
			les cahiers des charges des mesures contractuelles précisent-ils clairement les engagements rémunérés et non rémunérés constituant la mesure?		X		
			les maitres d'ouvrage / d'œuvre potentiels sont-ils mentionnés?	X			
			les financements potentiels sont-ils présentés?	X			
			y a-t-il une référence aux listes de mesures nationales du PDRH ou aux engagements MAEt?	X			
			y a-t-il un échéancier prévisionnel?	X			
			y a-t-il des indicateurs de suivi?	X			
			y a-t-il des points de contrôle?	X			
Charte	charte	présentation générale	est-elle incluse dans le Docob ?		X	0	L'outil charte Natura 2000 a été créé en 2005, ultérieurement au présent DOCOB, et sa mise en œuvre précisée par une circulaire de 2007. Elle est à annexer au DOCOB.
			le format de la charte est-il adapté?		X		
			les modalités d'adhésion sont-elles expliquées?		X		
		engagements et recommandations (E / R)	Y a-t-il des (E/R) généraux ?		X		
			Y a-t-il des (E/R) par milieux ?		X		
			Y a-t-il des (E/R) par activités ?		X		
			les engagements sont-ils clairement contrôlables ?		X		

	Rubrique	élément à vérifier	question à se poser	Présence Oui	Présence Non	Qualité *	Remarques
Suivi et évaluation	**suivi / évaluation du Docob**	Actions de suivi et évaluation de la mise en œuvre du Docob	Existe-t-il une partie du Docob consacré au suivi et à l'évaluation ?		X	1	Suivi et évaluation précisés dans les fiches actions
			Y a-t-il un suivi de la mise en œuvre du Docob (indicateurs de réalisation) ?	X			
			Est-il prévu un suivi des habitats et espèces ?	X			
			Est-il prévu un suivi des résultats ou impacts des actions sur les habitats/espèces ?	X			
Annexes	**atlas cartographique**	cartes obligatoires et optionnelles (opt)	carte de localisation du site		X	2	Cartes à réaliser : localisation générale, propriétés foncières, topographie, objectifs de gestion. Cartes à actualiser : périmètre d'étude, géologie, occupation du sol, espèces et habitats, état de conservation
			carte du périmètre officiel du site (actuel/proposé)	X			
			carte du périmètre d'étude (opt)	X			
			carte du parcellaire (opt)	X			
			carte des propriétés du site (opt)		X		
			carte des aires protégées sur le site	X			
			carte géologique (opt)	X			
			carte topographique (opt)		X		
			carte des grands milieux (opt)	X			
			carte des activités humaines		X		
			carte des HIC	X			
			carte des EIC	X			
			carte des espèces patrimoniales non IC (opt)		X		
			carte des objectifs de gestion	X			
			carte de la localisation des mesures	X			
			carte de l'état de conservation des HIC	X			
			carte de l'état de conservation des EIC	X			
	autres annexes	glossaire	présence / absence	X		1	
		abréviations		X			

Analyse de la qualité du DOCOB en fonction de la grille d'évaluation ATEN :

	Présence	Note de 1 à 4
Généralités	14 / 17	2
Rapport de présentation	33 / 38	1,5
Objectifs	3 / 3	1
Mesures	11 / 14	1,5
Charte	0 / 7	0
Suivi et évaluation	3 / 4	1
Annexes	14 / 19	1,5
Général	78 / 102	1.2
Moyenne sans charte	16,4 / 20	1.4

Le DOCOB 2004 du site de la Tourbière du Grand Lemps est de bonne qualité. La moyenne des notes des différentes rubriques est de 1,8 selon la grille, donc en tenant compte des attentes quant à la charte Natura 2000. Or en 2004, à l'époque où se terminait la rédaction du DOCOB de la Tourbière du Grand Lemps, cet outil n'existait pas, puisque sa procédure fut formalisée par circulaire en 2007. La note de 1,4 obtenue sans les critères "charte" et suivant la grille indiquée est donc "très bonne".

Pour un DOCOB datant de 2004, il répond à l'essentiel des exigences formulées par l'ATEN en 2011.

Conclusion

Le premier DOCOB du site Natura 2000 de la Tourbière du Grand Lemps est de très bonne qualité, surtout en considérant le contexte de l'époque, puisque la rédaction des DOCOB n'était pas encore aussi bien cadrée qu'aujourd'hui. Les aspects juridiques et administratifs de la démarche Natura 2000 sont maintenant bien définis.

Grâce à la présente évaluation et en suivant les consignes du guide méthodologique de l'ATEN, des points d'amélioration peuvent être définis pour le DOCOB 2014 :

- L'effort de synthèse, que ce soit sur les fiches de présentation des habitats naturels et des espèces ou les fiches-actions, était notable. Il a permis une lecture claire et les fiches ont pu être utilisées comme des tirés-à-part. Mais la structure du document peut être encore allégée et simplifiée : le document principal est destiné à un large public et se doit d'être pédagogique. Le volume d'information contenu dans le DOCOB était suffisant pour qu'il soit indépendant des autres documents de gestion ou de présentation du site. La partie sur la qualité de l'eau aurait du être plus concise, même si ce facteur est clef dans la gestion. Les fiches "Habitats" et "Espèces" seront synthétisées au maximum : elles comprendront une page de description et une page de localisation cartographique. Les inventaires et comptes-rendus de réunion conduits dans le cadre de la révision du DOCOB seront compilés dans un document annexe.
- Les objectifs de développement durable seront redéfinis en fonction des enjeux prioritaires et des spécificités du site. Ils ne sont pas limités en nombre. La déclinaison en objectifs opérationnels n'est pas obligatoire et n'est pas nécessaire si les objectifs de développement durable sont suffisamment précis. Les discussions en comité de pilotage permettront de définir les orientations de gestion et la manière de les formuler.
- Les mesures peuvent être classées par thématique et hiérarchisées en fonction de leur degré de priorité pour faciliter leur application et leur suivi.
- La charte Natura 2000 est désormais une composante obligatoire du DOCOB : ce document contractuel valable pour 5 ans permet aux habitants du site de s'engager concrètement dans la préservation du patrimoine naturel local. La charte est un guide de bonnes pratiques : les engagements qui y sont énumérés ne doivent pas nécessiter d'investissement coûteux pour le signataire, et ne donnent donc pas droit à une rémunération, mais permettent d'obtenir l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB). La portée juridique de la charte Natura 2000 a en outre été nettement renforcée en 2013 : son non-respect par le signataire expose à une contravention de cinquième classe (articles L414-5-1 et L414-3 du code de l'environnement). Elle sera rédigée et intégrée au DOCOB 2014.

Le financement accordé en 2013 a permis l'embauche d'un personnel affecté et la réalisation d'un important travail de synthèse et d'actualisation des données sur le site Natura 2000. La pérennisation de ces moyens garantira la reconnaissance des enjeux du site Natura 2000 et l'animation territoriale localement et légitimement attendue.

CEN Isère

Maison Borel
2 rue des Mails
38120 Saint-Egrève

Réserve naturelle :

Téléphone :
04 76 65 08 65
Télécopie :
04 76 48 24 26
Mél : grand-lemps@espaces-naturels.fr